

COLLECTIVITÉS LOCALES Les maires, acteurs majeurs de la protection de l'environnement

■ Les dépenses environnementales des collectivités locales ont atteint 21 milliards d'euros en 2002.
 ■ Une facture de 340 euros par habitant et par an.

Sans ses quelque 36.000 communes, la France serait un pays nettement plus pollué. Les dépenses environnementales des collectivités locales ont atteint 21 milliards d'euros en 2002, selon une étude que vient de publier l'Institut français de l'environnement (Ifen). Ces dépenses sont à mettre en parallèle avec celles engagées par l'Etat qui s'évaluent à environ 29 milliards d'euros pour la même année.

LA FACTURE ÉCOLOGIQUE EST PAYÉE À HAUTEUR DE 30 % PAR LES COMMUNES ELLES-MÊMES.

L'implication des communes ou des groupements de communes pour assurer leurs devoirs environnementaux représente 340 euros par habitant et par an. La facture écologique est payée à hauteur de 30 % par les communes elles-mêmes et à proportion de 61 % par leurs groupements, ces derniers supportant ainsi l'essentiel de l'effort. Les autres collectivités territoriales sont moins impliquées, les départements n'y contribuant que pour 6 % et les régions que pour 3 %. Il faut encore préciser que sur les 21 milliards d'euros dépensés ne sont pas comprises les dépenses déléguées par les collectivités à des entreprises privées. Pour tout ce qui concerne la gestion de l'eau, principal poste de dépenses liées à l'environnement, les entreprises ont ainsi dépensé 5,3 milliards d'euros en 2002, facture qui n'apparaît donc pas dans le total précité et qu'il conviendrait de rajouter pour avoir une idée

d'ensemble du montant de la dépense environnementale.

C'est donc la gestion de l'eau qui coûte le plus cher aux collectivités locales. Par gestion de l'eau, on entend tout ce qui concerne les réseaux d'assainissement et d'alimentation, ceux d'adduction d'eau; les égouts, les stations de pompage, l'aménagement des rivières, les digues, la protection des eaux, etc. Ces dépenses représentent 40,3 % du

LES DÉPENSES LIÉES À LA GESTION DE L'EAU REPRÉSENTENT 131 EUROS PAR HABITANT.

total, soit 131 euros par habitant. Le deuxième poste, qui représente 29 % des dépenses (94,5

euros par habitant), est celui de l'environnement urbain : nettoyage et entretien des rues, des jardins, des espaces verts, construction et entretien des pistes cyclables, des voies piétonnes ou encore gestion des transports collectifs urbains... L'importance de ce poste témoigne notamment du goût grandissant des populations pour des villes respectueuses de l'environnement. La gestion et le trai-

tement des déchets, troisième poste de dépenses, représente 26,8 % de la facture liée à l'effort environnemental des communes. Les actions visant à la réduction de la production, de la collecte et du transport des déchets, comme celles liées à la construction et l'entretien de déchetteries ou des décharges, se montent à une moyenne de 87,2 euros par habitant et par an.

Rémy Janin

L'EAU, EN TÊTE DES DÉPENSES

La répartition par domaine des dépenses environnementales des communes, en 2002



* Propreté urbaine, nettoyage et entretien des rues, construction et aménagement de pistes cyclables, etc.
 Source : Ifen, d'après de Mirell - Le Monde